

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
<b>Herausgeber:</b>	Schweizer Film
<b>Band:</b>	3 (1937)
<b>Heft:</b>	50
<b>Artikel:</b>	Les importantes réunions à Paris de la Chambre internationale du film
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-732652">https://doi.org/10.5169/seals-732652</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Extrait du Rapport de Gestion de l'Association cinématographique suisse romande pour 1936

Il est inutile, je pense, d'épiloguer longuement sur la situation économique de 1936, sur les espoirs déçus, sur l'attente interminable d'un retour des temps meilleurs!

Pourtant, 1936 a fermé ses portes en nous laissant quelques motifs concrets d'espérer, dus à une lente reprise des affaires ensuite de la dévaluation de notre franc suisse. Au seuil de 1937, nous pouvons donc envisager l'avenir avec un tantinet d'optimisme qui, espérons-le, ira en grandissant bien vite, et c'est pourquoi nous disons notre confiance quand même en l'avenir.

Alors que nous avions commencé l'exercice 1936 avec un effectif de 137 cinémas, nous nous retrouvons, à fin décembre, à 143. Une seule démission a été enregistrée: Concise. Les 7 nouvelles localités inscrites sont: Gimel/Cery, Bagnins, Ballens, Champéry, Ballaigues, St-Maurice et Sullens.

Les 143 cinémas affiliés à notre association représentent 50.000 places (en chiffres ronds) et se répartissent comme suit, d'après le nombre de représentations:

48 cinémas quotidiens	avec env. 26.000 places
61 cinémas semi-hebdomadaires	avec env. 17.500 places
34 cinémas du dimanche	avec env. 6.500 places.

Le cinéma Rex de la Chaux-de-Fonds, dont une première demande d'admission avait été refusée en décembre 1935, est revenu à la charge notre comité a néanmoins décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande. Par contre, l'Association des Loueurs de films en Suisse, qui n'avait pas recouru contre notre premier refus, demanda cette fois-ci que ce cas fut soumis à l'examen de la commission paritaire. Réunie le 7 janvier, celle-ci s'est prononcée en faveur de l'admission de ce cinéma dans l'A.C.S.R.

En parlant de la commission paritaire, je rappelle en passant, qu'elle n'a siégé qu'une fois, en 1936, pour statuer sur notre refus de recevoir le «Colisée S.A.» de la Chaux-de-Fonds, refus qu'elle a approuvé.

Je termine ce chapitre des mutations en ajoutant que le procès que M. Mauris, Cinéma Scala à Genève, nous a été intenté, il y a déjà quelque trois ans, ensuite de notre refus de le recevoir dans l'A.C.S.R., a été également tranché en notre faveur par les tribunaux de seconde instance de Genève. Le plaignant, qui nous réclamait .... 50.000 frs. de dommages-intérêts, renonce à recourir au Tribunal fédéral!

Le comité en charge pour 1936 fut le suivant:

Président: Monsieur Ed. Martin. Membres: MM. Dr. Brum, Lavanchy, Warlet, Louviot, Augsburger et Gerber (jusqu'à fin juin). La place laissée vacante par la démission de ce dernier revint au premier suppléant nommé par l'assemblée générale, soit à Monsieur L. Charrière (Cinémas Rex/Lausanne et Alhambra/Genève).

Le comité a tenu 8 séances, au cours desquelles il a eu à examiner de très nombreuses affaires, dont les plus importantes sont: Commission fédérale et création d'une industrie suisse du film (brochure Gasser), transfert des cinémas (y compris affaire Kaech), modification des statuts, commission arbitrale, commission paritaire (requêtes Colisée S.A. et Rex, Chaux-de-Fonds, Cinégram S.A. Genève (journal d'actualités Suisses), création d'un comité central des 3 associations et d'un organe collectif, nouveau tarif du matériel de publicité ALS, convention Sacem, représentations dissidentes, prix d'entrée minima et faveurs (Genève, Bienne, Fribourg, Tavannes, Montreux, Vevey), films de 16 mm, requête FCTA-Genève, patentes pour attractions spéciales, révision de l'art. 3 bis de l'arrêté cantonal vaudois, films à 80.— frs., envoi de films contre remboursement, affaires: Zufferey/Sierre, Béguelin/Tavannes, Delorme, Menthonnex, Cinébref, Lux-Andrist, film URSS, Brigue, etc., assemblée générale extraordinaire (décembre), diverses

consultations juridiques, procès Mauris, future Chambre syndicale suisse, etc.

Il a également tenu 6 séances, soit avec une partie du comité de l'ALS à Lausanne, soit avec une délégation des comités ALS et SLV, à Berne.

Une partie de ses membres a assisté à une conférence entre délégués ACSR-ALS-SLV et représentants de la commission fédérale, à Berne. Enfin, son bureau (président et secrétaire) a pris part à deux séances de la commission mixte pour les affaires Andrist (Genève), à deux séances de la commission arbitrale et à une réunion commune des bureaux ACSR-ALS à Berne.

(A suivre).

## Les importantes réunions à Paris de la Chambre Internationale du Film

La Chambre Internationale du Film, présidée par M. le Ministre Dr. Lehnich, Président de la Reichsfilmkammer, s'est réunie les 9, 10 et 11 Mars, au siège de la Chambre Syndicale Français de la Production de Films, 23, avenue de Messine, pour examiner un certain nombre de problèmes d'organisation, d'économie cinématographique et de droit.

Participaient à ces réunions: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie.

### CHAMBRE INTERNATIONALE DU FILM

Président: M. le Ministre Lehnich

Pays	Nom des Associations
Allemagne	Reichsfilmkammer.
Autriche	Oesterreichische Filmkonferenz.
Belgique	Union Nationale Cinématographique.
France	Confédération Générale de la Cinématographie.
Hongrie	Représentant du Ministère de l'intérieur.
Italie	Fédération Nationale Fasciste des Industries du Spectacle.
Pologne	Conseil Supérieur de la Cinématographie en Pologne.
Suède	Filmkammer.
Suisse	Schweizer. Lichtspieltheater-Verband: M. Joseph Lang.
Tchécoslovaquie	Fédération des Producteurs, des Propriétaires de salles cinématographiques et des Loueurs.

La journée du mardi 9 Mars a été consacrée aux travaux du Comité exécutif et du Conseil d'Administration.

M. J. Demaria, Président de la Confédération Générale de la Cinématographie fut élu Vice-Président de la C. I. F.

Il faut signaler ici que la Commission du Droit d'Auteur, existant depuis deux ans et dont les travaux ont pris une extension considérable, fut transformée en Commission juridique, présidée par M. Lussiez.

La Commission d'Etude pour faciliter l'échange international des films s'est réunie pour la première fois afin d'examiner les problèmes internationaux de l'économie du film.

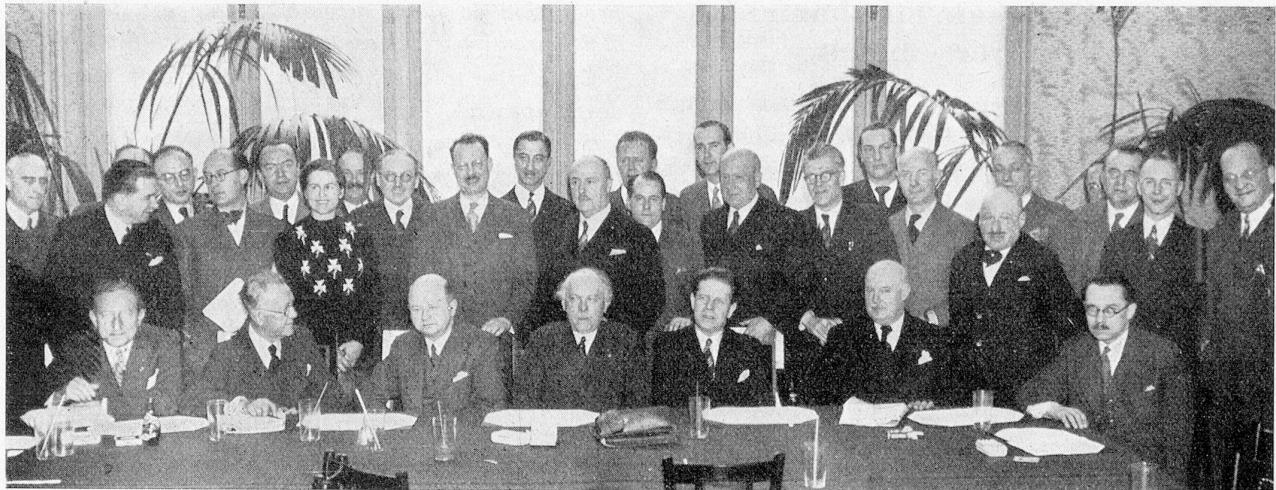
Il a été décidé à l'unanimité que serait constitué une Commission relative aux problèmes du film culturel et éducatif, à laquelle appartiendront tous les pays ayant une production de films culturels.

La Présidence de cette Commission a été offerte à M. le Dr. de Feo (Italie).

## Junger Tonfilmoperateur

dipl. radiotechnischer Leiter, Spezialist im Verstärkerbau, mit ersten Zeugnissen, sucht Stelle in gutes Tonfilm-Theater.

Offerten an **Hermann Stillhart, Wil** (St.Gallen), Grabenstrasse 2



*Die Internationale Filmkammer in Paris versammelt.*

Enfin, l'Assemblée a étudié avec le plus grand intérêt la parution du bulletin de la C. I. F. «Interfilm» qui continuera à être édité en quatre langues comme par le passé.

La journée du 10 a été entièrement consacrée aux réunions de la Commission des Auteurs, transformée la veille en Commission juridique avec un objet encore plus étendu.

Ses travaux furent menés à bien, sous la présidence de Raymond Lussiez et d'après l'Ordre du jour suivant:

1<sup>o</sup> La Réforme du Droit d'Auteur.

a) Détermination définitive des principes fondamentaux à soutenir par la Chambre Internationale du Film.

b) Contrats «standard» pour l'acquisition et la cession des Droits d'Auteurs.

c) Compte rendu des pourparlers avec la Fédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et préparation des prochaines entrevues.

d) Examen des travaux préparatoires d'une Convention mondiale et unifiée des Droits d'Auteurs.

2<sup>o</sup> Droits réels de gage et de revendication sur le négatif du film; mesures conservatoires et d'exécution prises sur les copies du film.

3<sup>o</sup> Proposition de création d'un registre international des droits cinématographiques, des ventes, et de titres de films.

Au cours de la séance de clôture des réunions de la Chambre Internationale du Film, qui a lieu le 11 Mars, a été fixée la date du Congrès International du Film 1937.

Ce Congrès se tiendra à Paris du 7 au 12 Juin.

Le Comité Français d'organisation, auquel ont été adjoints un Délégué italien et un Délégué allemand, a été chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire du Congrès International une manifestation dont la portée ne se limitera pas aux professionnels, mais touchera également le grand public.

Les Cinématographistes français avaient tenu à entourer les séances de travaux d'un certain nombre de réceptions cordiales.

Profitant de la présence à Paris des Délégations des différentes pays membres de la Chambre Internationale du Film, le SYNDICAT FRANÇAIS avait organisé à leur intention un déjeuner dont notre vénéré Maître *Louis Lumière* avait bien voulu accepter la présidence.

Donc, mercredi dernier, dans le cadre charmant du Restaurant Langer, aux Champs-Elysées, les délégués étrangers, les Membres de la Délégation française ainsi que les Administrateurs du SYNDICAT FRANÇAIS accompagnés de quelques amis se retrouvèrent à 12.30 h.

L'arrivée de M. Louis Lumière fut l'occasion d'une discrète manifestation de sympathie qui le toucha profondément.

Le déjeuner se réroula dans une atmosphère d'entière cordialité et de chaude sympathie.

Pas de discours, une simple allocution de notre Président Raymond Lussiez qui remit à M. Louis Lumière l'objet d'art établi grâce à souscription de l'Exploitation pour le quarantième anniversaire des projections publiques. Ce souvenir est la reproduction exacte, en métaux et bois précieux, du premier appareil de projection et de prises de vues cinématographiques.

Visiblement ému, M. Louis Lumière remercia notre Président et en sa personne adressa également un remerciement à tous ceux qui apportant une obole généreuse ou modeste ont permis de concrétiser dans un magnifique objet d'art la reconnaissance des Directeurs de Cinéma à l'inventeur du Cinématographe.

M. Raymond Lussiez offrit ensuite à chacun des chefs des Délégations étrangères une médaille spécialement établie à l'effigie de M. Lumière et dont l'exemplaire en or est enchâssé dans l'objet d'art.

M. le Ministre, Dr. Lehnich, Président de la Chambre Internationale du Film dit ensuite en quelques mots à M. Lumière tous les sentiments de gratitude des Délégations étrangères. (Ecran.)